



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 2019

N°2019-41

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : le 4/09/2019

Date d'Affichage : le 4/09/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle PREVOST donne soin pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Jean-Denis DECHAUME donne son pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Stéphanie PENOT,

SECRETAIRE : Loïc CHATILLON,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : nouveaux statuts du Syndicat SIVEER pour 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat SIVEER. En effet, le nouveau projet vise à intégrer de nouvelles règles de gouvernance adaptée à la nouvelle composition du Syndicat et simplifiant son bon fonctionnement, en :

- supprimant l'échelon territorial,
- réduisant le nombre de délégués du Comité syndical à une centaine,
- permettant la représentation de toutes les communes au sein des Comités locaux.

Les autres dispositions des statuts actuels seront très peu modifiées.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

✚ **ACCEPTE** les nouveaux statuts du SIVEER pour l'année 2020.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 10 septembre 2019

Le Maire,



Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190910-D2019_41-DE
Regu le 10/09/2019